



REGLEMENTS DES ACCESSIONS & DESCENTES DES CHAMPIONNATS « LIBRES SENIORS » SAISON 2020/2021

PREAMBULE

Le présent règlement prend en compte les conséquences des évolutions votées lors des assemblées générales du D.F.S.M. du 08 juin 2018 et du 26 octobre 2018.

NOTAS

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissent pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées, dans l'ordre à :

1 - la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :

- 1.1. au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;
- 1.2. en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

2 - la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :

- 2.1. au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;
- 2.2. en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- renonce à l'accession,
- retire son engagement avant le début de la compétition,
- ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire,

étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédante, classée dans la première moitié de son championnat.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure.

Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession.

Il est rappelé que, quel que soit leur classement, les équipes constituées en entente ne peuvent accéder à la division supérieure.

Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.

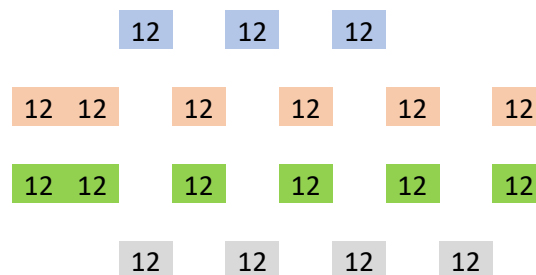
Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors ou la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes. Ainsi, par exemple, dans le cas de constitution d'un championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.



SENIOR APRES-MIDI

Lors de la saison 2020/2021, la structure des championnats seniors après-midi sera composée de la manière suivante :

- ✓ D1 : 3 groupes de 12 à 14 équipes
- ✓ D2 : 6 groupes de 12 à 14 équipes
- ✓ D3 : 6 groupes de 9 à 12 équipes
- ✓ D4 : 4 groupes de 8 à 12 équipes



A la fin de la saison 2020/2021, en prenant en compte treize descentes (nombre maximum) de Régional 3 en Départemental 1 et sept montées de Départemental 1 en Régional 3, les dispositions suivantes s'appliqueront :

SENIORS DEPARTEMENTAL 1 - 3 groupes de 12 équipes à 14 équipes

D1					
1	R3	1	R3	1	R3
2	R3	2	R3	2	R3
3	R3	3	D1	3	D1
4	D1	4	D1	4	D1
5	D1	5	D1	5	D1
6	D1	6	D1	6	D1
7	D1	7	D1	7	D1
8	D1	8	D1	8	D1
9	D2	9	D2	9	D2
10	D2	10	D2	10	D2
11	D2	11	D2	11	D2
12	D2	12	D2	12	D2
13	D2			13	D2

Les équipes classées à la première place des trois groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées aux deux premières places et le meilleur troisième des trois groupes accèdent* en Régional 3.

Les deux "moins bon" troisièmes, les équipes classées de la quatrième à la huitième place sont qualifiés pour disputer le championnat de Départemental 1.

Les autres équipes sont versées en Départemental 2.



SENIORS DEPARTEMENTAL 2 - 6 groupes de 12 équipes à 14 équipes

D2

1	D1	1	D1	1	D1	1	D1	1	D1	1	D1
2	D2	2	D2	2	D2	2	D2	2	D2	2	D2
3	D2	3	D2	3	D2	3	D2	3	D2	3	D2
4	D2	4	D2	4	D2	4	D2	4	D2	4	D2
5	D2	5	D2	5	D2	5	D2	5	D2	5	D2
6	D2	6	D2	6	D2	6	D2	6	D2	6	D2
7	D2	7	D2	7	D2	7	D2	7	D2	7	D2
8	D2	8	D2	8	D2	8	D2	8	D2	8	D2
9	D2	9	D2	9	D2	9	D2	9	D2	9	D2
10	D2	10	D2	10	D2	10	D2	10	D3	10	D3
11	D3	11	D3	11	D3	11	D3	11	D3	11	D3
12	D3	12	D3			12	D3	12	D3	12	D3
						13	D3				

Les équipes classées à la première place des six groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des six groupes accèdent* en Départemental 1.

Les équipes classées de la deuxième à la neuvième place et les quatre meilleurs dixième des six groupes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 2.

Descendent en D3 les équipes classées de la 13^{ème} à la 11^{ème} place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12^{ème} à la 11^{ème} place dans les groupes de 12 et le 11^{ème} dans le groupe de 11, plus les 2 plus mauvais 10^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre.

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 - 6 groupes de 9 à 12 équipes

D2

1	D2	1	D2	1	D2	1	D2	1	D2	1	D2
2	D3	2	D3	2	D3	2	D3	2	D3	2	D3
3	D3	3	D3	3	D3	3	D3	3	D3	3	D3
4	D3	4	D3	4	D3	4	D3	4	D3	4	D3
5	D3	5	D3	5	D3	5	D3	5	D3	5	D3
6	D3	6	D3	6	D3	6	D3	6	D3	6	D3
7	D3	7	D3	7	D3	7	D3	7	D3	7	D3
8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D3
9	D3	9	D3	9	D3	9	D3	9	D3	9	D4
10	D3	10	D4	10	D4	10	D4	10	D3		
11	D3	11	D4	11	D4			11	D4		
12	D4										



Les équipes classées à la première place des six groupes sont déclarées championnes.
Les équipes classées à la première place des six groupes accèdent* en Départemental 2.
Les équipes classées à la dernière place et les deux (2) plus mauvais avant dernier au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, sont versées en Départemental 4.
Les autres équipes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 3.

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 - 4 groupes de 8 à 12 équipes

D4

1	D3	1	D3	1	D3	1	D3
2	D3	2	D3	2	D3	2	D3
3	D4	3	D4	3	D4	3	D4
4	D4	4	D4	4	D4	4	D4
5	D4	5	D4	5	D4	5	D4
6	D4	6	D4	6	D4	6	D4
7	D4	7	D4	7	D4	7	D4
8	D4	8	D4	8	D4	8	D4
9	D4	9	D4			9	D4
10	D4	10	D4				
11	D4	11	D4				
		12					

Les équipes classées à la première place des quatre groupes sont déclarées championnes.
Les équipes classées aux deux premières des quatre groupes accèdent* en Départemental 3.
Les autres équipes des quatre groupes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 4.

SENIORS MATIN

Lors de la saison 2020/2021, la structure des championnats Seniors Matin sera composée de la manière suivante :

- ✓ D1 : 3 groupes de 12 équipes
- ✓ D2 : 6 groupes de 10 équipes
- ✓ D3 : 6 groupes de 9 à 10 équipes

A la fin de la saison 2020/2021, les dispositions suivantes s'appliqueront :

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 - 3 groupes de 12 équipes

Les équipes classées à la première place des trois groupes sont déclarées championnes.

Pas d'accession.

Les équipes classées de la première à la dixième place des trois groupes sont qualifiés pour disputer le championnat de Départemental 1.

Les autres équipes sont versées en Départemental 2.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 - 6 groupes de 10 équipes

Les équipes classées à la première place des six groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des six groupes accèdent* en Départemental 1.



Les équipes classées de la deuxième à la huitième place des six groupes sont qualifiés pour disputer le championnat de Départemental 2.

Les autres équipes sont versées en Départemental 3.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 - 6 groupes de 9 à 10 équipes

Les équipes classées à la première place des six groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des six groupes accèdent* en Départemental 2.

Les autres équipes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 3.

SENIORS VETERANS

A la fin de la saison 2020/2021, les dispositions suivantes s'appliqueront :

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 - 1 groupe de 13 équipes

L'équipe classée à la première place du groupe est déclarée championne.

Pas d'accession.

Les équipes classées de la première à la dixième place du groupe sont qualifiées pour disputer le championnat de Seniors Vétérans Départemental 1.

Les autres équipes sont versées en Seniors Vétérans Départemental 2.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 - 2 groupes de 10 équipes

Les équipes classées à la première place des deux groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des deux groupes accèdent* en Seniors Vétérans Départemental 2.

Descendent en Seniors Vétérans Départemental 3 les équipes classées à la 12^{ème} place plus le plus mauvais 11^{ème}, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre.

Les autres équipes sont qualifiées pour disputer le championnat de Seniors Vétérans Départemental 2.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 - 2 groupes de 11 à 12 équipes

Les équipes classées à la première place des deux groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des deux groupes accèdent* en Départemental 2.

Les autres équipes sont qualifiées pour disputer le championnat de Seniors Vétérans Départemental 3.

SZNIORS VETERANS D1 EN CRITERIUM

Groupes A-B-C (10 équipes)

Le criterium se déroulera en phase aller et retour.

Les équipes classées à la première place des trois groupes sont déclarées championnes.

Pas d'accession.

Pas de descente.

Groupes D-E (21 à 22 équipes)

Le criterium se déroulera en phase « aller simple ».

Les équipes classées à la première place des deux groupes sont déclarées championnes.

Pas d'accession.

Pas de descente.

** sous réserve de l'application des dispositions réglementaires autorisant l'accession.*